

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST-JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

AVENANTS AUX
MARCHES DE
TRAVAUX RELATIFS
A LA
REHABILITATION DE
LA GARE BASSE DU
TELEPHERIQUE DU
SALEVE – LOTS
N°01, 02 ET 12

DECISION DE LA PRESIDENTE

N° D-2023-09

- ✓ Vu l'article 6 de la Convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT TS) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève permettant à la Présidente de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée ;
- ✓ Vu la Délibération n° A-2022-18 du 30 septembre 2022 portant modification des délégations de l'Assemblée à la Présidente et notamment son paragraphe 1,

A l'issue d'une procédure adaptée et par décision de la Présidente n° D-2022-05, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus (€ HT)
1	Démolitions – Terrassements – GO	MONTESSUIT / BENEDETTI-GUELPA	221 840,00
2	Charpente métallique	ERTCM INDUSTRIES	98 000,00
5	Menuiserie extérieure	BLANCHET	110 000,00
12	Electricité – Courants faibles et forts	MUGNIER ELEC	116 135,30
13	Appareils élévateurs	ARATAL	19 617,00

En cours d'exécution des travaux, des modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain (aléas) et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre (oublis).

Ces modifications concernent les lots n°01, 02 et 12.

Lot n° 1 – Démolitions – Terrassements – Gros-œuvre

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées **sur proposition de la maîtrise d'œuvre mais aussi pour faire face à des aléas**. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 2 GB > Modifications concernant les réseaux et l'isolation sous-dallage, saignées

Montant : + 4 774,25 € HT

FTM n° 5 GB > Démolition de la chape R+1, pose de platines de préscllement

Montant : + 13 192,30 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : + 17 966,55€ HT

Nouveau montant du marché : 239 806,55 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 8,1 %

S'LO

Lot n° 2 – Charpente métallique

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à **un oubli de la maîtrise d'œuvre**. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 8 GB > Modification de la toiture haute

Montant : + 2 887,28 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 2 887,28 € HT

Nouveau montant du marché : 100 887,28 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 2,95 %

Lot n°12 – Electricité – Courants faibles et forts

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées sur proposition du maître d'ouvrage mais aussi pour faire face à des aléas. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 7 GB > Candélabres, remplacement de luminaires, refonte de canalisations

Montant : + 8 814,02 € HT

FTM n° 9 GB > Renforcement d'activités de mai à mi-juillet 2023

Montant : + 17 000,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : + 25 814,02 € HT

Nouveau montant du marché : 141 949,02 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 22,23 %

La Présidente DECIDE :

D'APPROUVER les avenants n°01 aux lots 01, 02 et 12 dans les conditions définies ci-avant,

DE SIGNER les pièces des avenants,

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Présidente,

Anny MARTIN

Signé par : Anny MARTIN

Date : 22/06/2023

Qualité : GLCT - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.